

DECRET N° 93-182 du 04 Août 1993

Portant nomination des Membres et du
Président du Comité de Gestion du Cen-
tre d'Action Régionale pour le Dévelop-
pement Rural de l'Ouémé (CARDER-OUEME).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
 - VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation de résultats définitifs du deuxième tour des élections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
 - VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
 - VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
 - VU le Décret N° 91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural ;
- SUR** Proposition du Ministre du Développement Rural ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Avril 1993,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés membres du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Ouémé, les personnes ci-après désignées :

- 1° - BIO Yarou Tanga, Représentant le Ministre du Développement Rural ;
- 2° - ASSOGBA Françoise, Représentant le Ministre des Finances ;
- 3° - DOUTETIEN A. Henri, Représentant le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- 4° - NEGUI Donatien, Représentant le Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- 5° - ATADJO Michel, Représentant le Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

.../...

- 6° - YESSOUFOU Fatiou, Représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;
- 7° - DOFONSOU G. N. Alphonse, Représentant le Personnel ;
- 8° - PRINCE AGBODJAN André, 1er Représentant des Producteurs ;
- 9° - AGONDOHOUE Jean, 2ème Représentant des Producteurs.

Article 2.- Monsieur **BIO Yarou Tanga** est nommé Président du Comité de Gestion du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Ouémé (CARDER-OUEME).

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 04 Août 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,



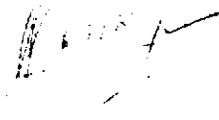
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Développement
Rural,



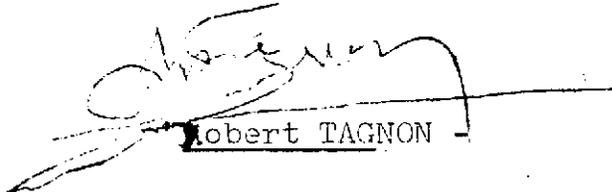
Mama ADAMOU-N'DIAYE.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON -

Ampliations : PR 6 AN 4 CC 4 CS 2 MESOPR 4 SOG 4 MDR 4 MF 4
MPRE 4 AUTRES MINISTERES 16 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 UNB
FASJEP-ENA 3 INTERESSES 8 JORB 1.-